

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- **Conseil Communautaire du 05/04/2017 - 20 H 30- à BARCUGAN** -

1. Approbation du R.C. du 22/03/2017
2. Délibérations

2017-20. OBJET : Appel à candidature TEPcv Phase 2 : Matrice retenue

La Présidente rappelle la délibération N° 43 du 11/07/16 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de désigner l'enjeu de la transition énergétique comme une priorité de son projet de développement territorial et de confirmer son engagement dans la démarche TEPcv à travers une proposition de candidature pour la phase 2.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver le contenu formel du programme opérationnel de phase 2 tel que défini par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer.

Après en avoir débattu et délibéré le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des présents d'approuver le programme opérationnel phase 2 présenté dans la matrice suivante :

<u>CANDIDATURE CDC AAG TEPcv Phase 2.</u>	M.O.	D Totale	D éligible	Taux TEPcv	Subv. TEPcv
A4. Développement de filières de productions locales d'EnR					
<u>Filière céréale :Animation du Groupe "Nouvelles valorisation locales de résidus de culture"</u>	CDC AAG	50	50	80%	40
<u>Filière polyculture & élevage :Atlas territorial Qualités des sols / gisement biomasse potentiel</u>	CDC AAG	50	50	80%	40
<u>Filière Bois & Energie :Optimisation & Mobilisation "Plan Développement Massif Astarac & Arros"</u>	CDC AAG	20	20	80%	16
A5. Education à l'Environnement et l'Ecocitoyenneté					
ANIMATION :Activités Gestes & Economies Energies tout public en zone rurale	CDC AAG	50	50	80%	40
A6. Nature et Biodiversité en bord de rivières					
Atlas territorialde la biodiversité des ripisylves de l'Arros et des Baïses	CDC AAG	50	50	80%	40
A7. Mobilité douce					
Equiptement Véhicules et Vélos & Bornes électriques pour Services "Aide à Domicile" et "Périscolaires"	CDC AAG	110	110	% + Forfait	40
TOTAL		330	330		216

De mandater la Présidente pour signer toute pièce y afférente.

2017-21. OBJET : Participation à l'organisation de la Route du Sud

La Présidente informe le Conseil que la Communauté de Communes envisage d'accueillir la dernière étape de la course cycliste « La Route du Sud » le 18 Juin 2017 sur son territoire. L'organisation de cette manifestation se fera en étroite collaboration avec la Commune de St Michel, la participation des acteurs économiques, des Ecoles et Centres de Loisirs de la Communauté.

Considérant que cette organisation est de nature à contribuer à la valorisation des produits et savoir-faire locaux; que, par ailleurs, elle permet d'associer les Ecoles et Centres de Loisirs et, qu'à ce titre, elle constitue un événement structurant pour la Commune de Saint-Michel, les Communes environnantes et notre territoire en général, la Présidente propose de participer financièrement à cette manifestation.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents

DECIDE

- De s'associer à la Commune de St Michel pour organiser l'accueil de la course cycliste « La Route du Sud 2017 » sur le territoire communautaire;
- De contribuer financièrement à hauteur de 5 000 € et inscrire cette dépense au budget primitif 2017 ;
- De mandater la Présidente pour signer toute pièce y afférente.

2017-22. OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Céline SALLES, vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévus :	1 057 006.00
	Réalisé	355 220.93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 057 006.00
	Réalisé	180 621.31
	Reste à réaliser	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévus :	5 019 378.00
	Réalisé	4 133 926.79
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus :	5 019 378.00
	Réalisé	5 129 037.07
	Reste à réaliser	0.00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		- 174 599.62
Fonctionnement :		995 110.28
Résultat global :		820 510.66

2017-23. OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSE PAR LE TRESORIER

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-24. OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Céline SALLES après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	250 800.36
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	744 309.92
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016 A+B		995 100.28

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		DEFICIT	C	174 599.62
Restes à réaliser		Soldes des restes à réaliser	D	0.00
Dépenses	Recettes			
0.00	0,00			
Besoin de financement à la section d'investissement		E=C + D	E	174 599.62

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F
	174 599.62
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	820 510.16

2017-25. OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Céline SALLES, vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

Section d'Investissement

Dépenses	Prévus :	0.00
	Réalisé	0.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	0.00
	Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-200035756-20170405-20170504-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2017
Publication : 04/05/2017

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Section de Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	36 926.00
	Réalisé	24 727.93
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus :	36 926.00
	Réalisé	42 038.65
	Reste à réaliser	

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	17 310.72
Résultat global :	17 310.72

2017-26. OBJET : BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSE PAR LE TRESORIER

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

2017-27. OBJET : BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	2 384.09
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	14 926.63
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016	A+B	17 310.72

Section d'Investissement

		C	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)			0.00
		D	
Restes à réaliser		Soldes des restes à réaliser	0.00
Dépenses	Recettes		
0.00	0.00		
		E	
Besoin de financement à la section d'investissement		E=C + D	0.00

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F
	0.00
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	17 310.72

2017-28. OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2017, la Présidente présente les éléments qui figurent sur l'état N° 1259 FPU des services fiscaux.

Concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) la Présidente propose, afin de ne pas augmenter le taux de 2016 de mettre en réserve le taux capitalisé de 1,53 %..

Madame la Présidente propose à l'assemblée délibérante de modifier les éléments indiqués sur l'Etat 1259 modifié du prélèvement FNGIR ramené à 282 446 € afin que les taux votés soient conformes aux produits nécessaires à l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser la Présidente à valider l'Etat 1259 sous les conditions suivantes :

- **Taxe d'Habitation** : **16,53 %**
- **Taxe Foncière (Bâti)** : **4,73 %**
- **Taxe Foncière (Non bâti)** : **4,96 %**
- **Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**..... **27,63 %**

- De donner tout pouvoir à la Présidente pour prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

2017-29. OBJET : VOTE DU TAUX DE LA TEOM POUR 2017

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Commune Astarac Arros en Gascogne adhère au Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur Sud et doit procéder au vote de la TEOM pour l'année 2017.

Elle fait part à l'assemblée que le Comité Syndical du Syndicat se réuni afin de fixer définitivement le taux de la TEOM pour l'année en cours soit.....**14,55 %**.

La Présidente propose au conseil Communautaire d'aligner sa décision sur le taux effectivement voté par le Comité Syndical du SMCD en temps voulu comme cela se pratiquait les années précédentes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Décide d'adopter le même taux que le SMCD sur l'année 2017 afin d'obtenir l'équilibre des dépenses et des recettes à savoir : **14,55 %**

- Autorise la Présidente à signer l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la TEOM.
- Donne tout pouvoir à la Présidente pour prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

2017-30. OBJET : Création syndicat mixte de gestion Adour et Affluents

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que suite à l'arrêté inter-préfectoral portant création du Syndicat Mixte de Gestion Adour et Affluents (SMGAA) en date du 1^{er} mai 2017, il appartient au Conseil Communautaire de désigner les délégués du syndicat.

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne siège en représentation de substitution pour la commune de Haget et de ce fait doit désigner un nombre de délégué titulaire égal au nombre de commune qu'elle représente, soit 1 titulaire.

Après appel à candidature, le délégué élu est :

Titulaire
Jean Marc Castay